

LE FONDS DE SALAIRES GARANTIS : UN ORGANISME
BUREAUCRATIQUE DE PLUS

Avec l'augmentation du chômage et la récession qui touche certains secteurs, la question du Fonds de salaires garantis commence à attirer l'attention des travailleurs.

On sait que de Gaulle en a lancé officiellement l'idée dans un discours radiodiffusé le 1er août dernier, inspiré sans doute par son fidèle Guy Mollet, qui la tenait lui-même des bureaucrates F.O., lesquels l'avaient trouvée dans les grands syndicats réformistes américains. A l'époque, c'était avant le Referendum, de Gaulle y voyait l'occasion de manifester sa sollicitude pour les travailleurs. Il avait toutefois pris soin de ne pas engager le gouvernement, appelant simplement les organisations syndicales patronales et ouvrières à en discuter.

Le CNPF n'a pas dit non, ne desirant pas se mettre de Gaulle à dos et sachant qu'il arriverait toujours à faire passer cette charge nouvelle dans les prix. Les bureaucrates FO et CFTC, qui gardaient cette idée en réserve, ont accepté d'enthousiasme. C'était pour eux une occasion de montrer que les syndicats peuvent servir à quelque chose. La CGT, vexée d'être tenue à l'écart une fois de plus, a aussitôt préparé un autre projet. Les travailleurs, eux, dans leur ensemble, n'ont pas prêté attention à ce brouhaha, tellement ils ont pris l'habitude de laisser ces sortes de choses se traiter par dessus leur tête.

De quoi s'agit-il au juste?

Il s'agit d'assurer pendant six mois une allocation supplémentaire de chômage en cas de chômage total officiellement reconnu, de façon que le chômeur touche, en plus des 380fr par jour que lui octroie actuellement l'Etat, un complément de 500fr pendant les 3 premiers mois et de 260fr pendant les 3 mois suivants. Ces sommes seraient prélevées sur un Fonds de salaires garantis.

Comment serait financé ce Fonds. Les représentants des Patrons et des centrales syndicales "libres" en ont longuement discuté. Ils sont tombés d'accord - semble-t-il - pour un prélèvement de 1% sur les salaires dont les 3/4 payés par les patrons et 1/4 par les travailleurs. La CGT propose de l'entièrement à la charge des employeurs. De toute façon les patrons feront passer leur part de cotisation dans leurs prix et les travailleurs en feront les frais en tant que consommateurs.

La rivalité des bureaucraties CGT et FO/CFTC

La CGT voudrait que le Fonds soit national et géré par la Sécurité Sociale qui fut sa création et qui reste en partie sous son contrôle. FO et CFTC voudraient créer un organisme bureaucratique de plus qui serait en outre chargé d'assurer le reclassement des chômeurs. Ainsi ces centrales s'intégreraient encore un peu plus dans le système capitaliste et élargiraient l'emprise bien fragile qu'elles ont sur les travailleurs. Très vraisemblablement elles auront satisfaction et les ouvriers auront sur les bras une nouvelle bureaucratie.

